

Entretien avec Monsieur Aboubacrine Cissé, Maire de la Commune Urbaine de Tombouctou - Journée internationale de l'accès universel à l'information 2020



Monsieur le Maire, pouvez-vous confirmer que les délibérations du dernier conseil communal de la Commune Urbaine de Tombouctou (CUT) ont été rendues publiques et la restitution en a été faite aux villages, quartiers et fractions ?

La dernière délibération du Conseil communal de la CUT a bien eu lieu du 2 au 4 mars 2020. La session de mars est dédiée aux "comptes administratifs" de la collectivité décentralisée. Au cours de cette session, le Maire rend compte de la gestion des ressources qui ont été mises à sa disposition durant l'année écoulée. Cette session est dirigée par un conseiller municipal désigné et le maire rend compte de sa gestion.

Comment se déroule la session des comptes administratifs ?

Cette session se tient au cours d'un Conseil municipal. Tous les conseillers municipaux, le bureau municipal, les services techniques, la tutelle (le cercle), les services financiers, l'administration, les chefs de quartier, la population ainsi que la société civile sont convoqués. La session passe en revue point par point les réalisations et les raisons d'absence des réalisations par le Maire. Les conseillers municipaux sont les acteurs principaux ; ils posent les questions et les autres participants suivent le débat. Au moment de la délibération, le maire sort de la salle où se tient le conseil municipal pour permettre aux conseillers de débattre librement sur le rapport présenté par le Maire. Si le rapport est adopté, cela signifie que la gestion a été bonne. En ce moment, le rapport est envoyé à la tutelle pour entérinement. Lors de la dernière session de mars 2020, le rapport du Maire a été adopté par les conseillers et la tutelle, c'est-à-dire le cercle. Mais au cas où le rapport du

maire ne passe pas, les comptes administratifs ne passent pas et dans ce cas la mairie est bloquée.

Combien de conseillers municipaux constituent le conseil municipal de la commune urbaine de Tombouctou ?

A la dernière session, il y avait 29 conseillers municipaux

Est-ce que vous pouvez nous confirmer que les autres communes de la région de Tombouctou s'adonnent au même exercice ?

Avec l'insécurité qui prévaut dans la région de Tombouctou, ce n'est pas évident que toutes les 52 communes de la région organisent des sessions sur les comptes administratifs. Mais je peux affirmer que dans la quasi-totalité des communes, les comptes administratifs se tiennent, sans quoi la collectivité cesse de fonctionner.

Le 28 septembre c'est la célébration de la journée internationale de l'accès universel à l'information. Quel lien faites-vous entre l'accès à l'information aux populations et la gestion de la commune urbaine de Tombouctou ?

Nous avons le devoir de fournir l'accès à l'information aux populations. Car les actes que nous posons, nous les posons au nom de la population qui doit être informée de ce que nous faisons. Raison pour laquelle nous sollicitons l'accompagnement des partenaires chaque année car après les comptes administratifs, il y a aussi la restitution publique. Au cours de cette restitution on appelle l'ensemble de la population à qui nous partageons les réalisations par la commune. Cet échange crée un esprit d'émulation, poussant la population à savoir les réalisations faites pour elle sur la base des fonds mis à la disposition du Maire et ce qui n'a pas été fait parce que les taxes n'ont pas été perçues ; cela pousse les populations aussi à payer les taxes. Donc donner l'accès à l'information à la population leur permet de comprendre l'importance de leur contribution.

Quel message avez-vous à l'endroit des partenaires sur les besoins de la commune urbaine de Tombouctou ?

En tant qu'autorité de l'exécutif municipal de la Commune urbaine de Tombouctou, nous appelons les partenaires à nous accompagner dans l'exercice de notre mission. Notre mission est au service des populations. Nous appelons donc les partenaires de nous accompagner à bien faire la mission pour laquelle nous avons été élus.

A quand les prochaines élections municipales ?

Le mandat que nous détenons actuellement découle des élections municipales de novembre 2016. Nous avons été installés en décembre 2016 pour un mandat de 5 ans. Les prochaines élections municipales devront avoir lieu durant le dernier trimestre de 2021.

Entretien réalisé par Sidi Ahmed El Hadj, Président du Forum pour le développement économique et social de Tombouctou (www.forumtbk.org)